



Appel irrecevable dans le cadre d'un divorce

Par **BAIS**, le **15/07/2009** à **10:50**

Bonjour,

En procédure de divorce actuellement, je souhaitais faire appel de la décision du juge sur le sujet de la prestation compensatoire et contester le montant de la pension de mes enfants que j'ai en garde alternée. L'appel a été transmis par mon avocat à l'avoué dans le délai légal d'un mois, mais l'avoué a pris connaissance du courrier avec une semaine de retard, l'appel a donc été jugé irrecevable par la partie adverse. Pouvez vous m'indiquer le recours possible ? Est ce que je peux prouver que l'avoué n'a pas fait son travail dans le délai requis ? Est ce que c'est le conseiller de mise en état qui va décider si l'appel peut être maintenu ? Quel est dans ce cas le délai moyen de réponse et de procédure ?

Dans l'attente de votre réponse,

D'avance merci pour votre aide.